

◎日本国とカンボディアとの間の貿易取極の有効期間の延長に関する
交換公文

(略称)カンボディアとの貿易取極の延長取極

昭和四十八年一月十三日 プノンペンで

昭和四十八年一月十三日 効力発生

昭和四十八年四月二十四日 告示

(外務省告示第一〇二号)

目次

	ページ
日本側書簡……………	六一
取極の有効期間の延長……………	六二
カンボディア側書簡……………	六三

(日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する
交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもつて啓上いたします。本使は、千九百六十年二月十日に署名され、かつ、千九百七十三年二月十四日まで延長された日本国とカンボディアとの間の貿易取極に関し、日本国政府が、同取極(その不可分の一部を構成する文書を含む)をその第六条の規定に従つて千九百七十四年二月十四日まで延長することをカンボディア共和国政府に提案する旨を閣下に通報すること光榮を有します。

前記の提案がカンボディア共和国政府にとつて受諾しうるものであるときは、この書簡及びこの書簡に対する閣下の返簡が、前記の取極の延長に関する日本国政府とカンボディア共和国政府との間の合意を構成するものいたします。

本使は、閣下が前記のことに対する貴国政府の同意を確認されれば幸いであります。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かつて敬意を表します。

千九百七十三年一月十三日にブノンペンで

カンボディアとの貿易取極の延長取極

(Lettre japonaise)

Phnom-Penh, le 13 janvier 1973.

Excellence,

Me référant à l'Accord Commercial entre le Japon et le Cambodge, signé le 10 février 1960 et reconduit jusqu'au 14 février 1973, j'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement du Japon propose au Gouvernement de la République Khmère la reconduction jusqu'au 14 février 1974 dudit Accord comprenant les documents qui en font partie intégrante, conformément aux dispositions de l'Article VI dudit Accord.

Si cette proposition convenait au Gouvernement de la République Khmère, la présente lettre et la réponse de Votre Excellence à celle-ci constitueraient l'accord convenu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République Khmère, concernant la reconduction de l'Accord sus-mentionné.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir confirmer l'accord de son Gouvernement sur ce qui précède et la prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

日本国大使 杉浦 徳

カンボディア共和国外務大臣臨時代理 チャン・ソコム閣下

六四

(Signé) Noboru SUGIURA
Ambassadeur du Japon

Son Excellence Monsieur CHHANN SOKHUM
Ministre d'Etat, Chargé de la Justice,
et Ministre des Affaires Etrangères p. i.
du Gouvernement de la République Khmère

(カンボディア側書簡)

(Lettre cambodgienne)

Phnom-Penh, le 13 Janvier 1973.

(訳文)

Monsieur l'Ambassadeur,

書簡をもつて啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の
次の書簡を受領したことを確認する光榮を有します。

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre
lettre en date de ce jour ainsi libellée:

(日本側書簡)

"(Lettre japonaise) "

本大臣は、この書簡をもつて日本国政府の前記の提案に対す
るカンボディア共和国政府の同意を通報いたします。

Je tiens par la présente à vous faire tenir
l'accord du Gouvernement de la République Khmère
à la proposition sus-mentionnée du Gouverne-
ment du Japon.

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向
かつて敬意を表します。

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'assurance de ma très haute considération.

千九百七十三年一月十三日にブノンペンで

カンボデ
ィア側書
簡

外務大臣臨時代理 チャン・ソコム

(Signé) CHHANN SOKHUM
Ministre des Affaires
Etrangères p.i.

日本国特命全權大使 杉浦 徳閣下

Son Excellence
Monsieur Noboru SUGIURA
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
PHNOM-PENH

(参考)

この取極は、一九六〇年二月十日に署名され、その後数次の交換公文により一九七三年二月十四日まで延長された日本国とカンボディアとの間の貿易取極（昭和三十九年二国間条約集参照）の有効期間をさらに一九七四年二月十四日まで延長することについての日本国政府とカンボディア共和国政府との間の了解を確認したものである。